



COVEA FINANCE SAS

COVEA MULTI EUROPE

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i>	9
<i>rapport de gouvernance</i>	26
<i>résolutions</i>	29
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	30
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	34
<i>comptes annuels</i>	36
<i>bilan</i>	37
<i>actif</i>	37
<i>passif</i>	38
<i>hors-bilan</i>	39
<i>compte de résultat</i>	40
<i>annexes</i>	41
<i>règles & méthodes comptables</i>	41
<i>évolution actif net</i>	44
<i>compléments d'information</i>	45
<i>inventaire</i>	55

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Conseil d'Administration de la Sicav	
Président-Directeur Général :	Mme Valérie PIQUET-GAUTHIER
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud BROSSARD MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des actions A et I ainsi que des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI Europe exprimé en euro (calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis) en étant exposé sur les marchés actions des pays de l'Union européenne.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

L'indice est un indice actions, établi par Morgan Stanley Capital International Inc., exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture, dividendes nets réinvestis. Cet indice est représentatif des marchés des grandes et moyennes capitalisations des quinze pays développés d'Europe.

Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : www.msci.com

La gestion n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La stratégie du fonds est active et discrétionnaire.

La stratégie d'investissement mise en œuvre par l'équipe de gestion se décompose en deux phases successives :

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le Comité Multigestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs géographiques ou thématiques.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires y compris les OPC de la société de gestion.

L'équipe de gestion met en œuvre une large diversification des placements en s'exposant à hauteur de 60% minimum aux actions des pays de l'Union européenne via des titres vifs ou des OPC.

L'OPC ne tient actuellement pas compte des risques de durabilité ou des incidences négatives en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement car ils ne font pas partie de la stratégie principale du Fonds. Toutefois, l'OPC peut tenir compte des facteurs de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») dans son processus d'investissement même si cet OPC n'atteint pas les standards minimaux de l'approche extra-financière non engageante à travers d'une part, la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion applicable à tous les OPC qu'elle gère, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations, et d'autre part, un système d'appréciations extra-financières en fonction de la disponibilité des données des OPC sous-jacents dans lesquels l'OPC investit. Les politiques d'exclusion et ESG sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

- Exposition du fonds au risque actions (via des titres en direct et/ou des OPC) : entre 60% et 120% de l'actif net
- Exposition du fonds au risque de change : jusqu'à 40% de l'actif net pour les devises autres que celles des pays de l'Union européenne ;
- Exposition du fonds au risque de taux (via des titres en direct et/ou des OPC) : jusqu'à 40% de l'actif net.

L'OPCVM bénéficie indirectement des différentes stratégies de gestion mises en œuvre par les OPC dans lesquels il investit.

Description des catégories d'actifs :

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM est investi de minimum 20% jusqu'à maximum 100% de l'actif net en parts ou actions d'organismes de placements collectifs, y compris des fonds indiciels cotés (ETF) dont :

- 20% à 100% minimum de l'actif net en OPC actions
- 0% à 40% maximum de l'actif net en OPC obligataires et monétaires et monétaires court terme

L'OPCVM pourra avoir recours :

- jusqu'à 100% de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens
- jusqu'à 15% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union européenne à condition de respecter les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC de toutes classifications de la gamme Covéa Finance, permettant ainsi de profiter indirectement des différentes stratégies de gestion mises en œuvre par la société de gestion.

L'OPCVM pourra investir dans des OPC spécialisés sur les sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dans la limite de 40% de l'actif net.

L'OPCVM pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net, dans d'autres pays hors Union européenne et dans la limite de 30% de son actif net dans des pays européens émergents.

- Actions et/ou valeurs assimilées :

La SICAV pourra être investie en actions et/ou valeurs assimilées à hauteur maximale de 40% de l'actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne dont la zone euro, sans a priori sur la taille ou le secteur d'activité.

L'OPCVM pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net, dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés basées dans des pays hors Union européenne (comme par exemple la Suisse et la Norvège) et dans la limite de 10% de son actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés basées dans pays européens émergents.

Le fonds peut investir dans des sociétés de toutes tailles de capitalisation. L'OPCVM peut investir jusqu'à 40 % de l'actif net dans des sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 20 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, des Etats membres de l'OCDE, sur tout type de maturité, de devises et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard & Poor's et équivalent Moody's ou Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Le fonds pourra notamment investir dans des obligations, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers dont des obligations convertibles dans une limite maximale de 15 % de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 5.

Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementé
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Change
- Taux
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés simples utilisés :

- Futures sur actions/indices/taux d'intérêts/devises
- Options sur actions/indices/taux d'intérêts
- Swaps de change/taux
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite d'engagement de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions (exposition ou bien couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisées en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) ou en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit). Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés, de manière occasionnelle, comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition au risque actions.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité au risque de taux.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Taux

Nature des interventions

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

Le fonds peut avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 15% de l'actif net dans un esprit de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions et/ou change.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en oeuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Action « A » : Tous souscripteurs

Action « I » : Réservée aux personnes morales et OPC

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque actions important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM. Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr*
- *Date de création de l'OPCVM : 27 décembre 1988.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023.

Environnement Economique

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion

Marchés Financiers

Au travers de performances financières en rebond - après celles mal orientées de l'année précédente - 2023 s'inscrit parmi les bons millésimes boursiers : exprimés en euros, les principaux indices obligataires et d'actions progressent souvent nettement (S&P 500 : + 20% ; MSCI Euro : +18, 3% ; Nikkei 300 : +12%) ; en particulier celui des valeurs technologiques du Nasdaq 100 (+49%). A contrario, les valeurs chinoises continentales (CSI 300 : -19,6%) et hong-kongaises (Hang Seng : - 18,5%) se distinguent par leurs reflux. Les investisseurs se portent aussi sur l'or (+9%), le bitcoin (+144%) et l'euro (+3,75% vis-à-vis de l'USD).

Traduction d'une importante résilience des bourses, ses performances financières peuvent être qualifiées d'hors normes, eu égard aux vents contraires et aux craintes que les investisseurs ont dû affronter, à commencer par ceux de nature géostratégique :

- La poursuite du conflit est-européen entre la Russie et l'Ukraine.

- L'accentuation des tensions, commerciales et de transferts technologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.

- L'émergence de l'Inde, comme nouvelle source de concurrence pour les anciens pays industriels.

- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien, au risque de s'étendre potentiellement au reste du Proche et Moyen-Orient, et prendre la forme d'une crise énergétique.

- La capacité de l'Europe à s'affranchir des sources d'énergies russes pendant un nouvel hiver.

Au-delà, sur les plans économiques et financiers, les bourses se sont encore inscrites dans un environnement de lutte - exacerbée et schizophrénique - des autorités publiques contre l'inflation :

- D'un côté, les grands Etats poursuivent des politiques expansionnistes et protectionnistes - à l'instar du plan Inflation Reduction Act (IRA) qui participe au déficit budgétaire massif des Etats-Unis en période de quasi plein emploi - qui contribuent à la hausse interne des prix des biens et services.

- De l'autre côté, les principales banques centrales tentent toujours de contrecarrer les pressions inflationnistes induites par les stimuli de ces mêmes politiques publiques, en poursuivant une hausse exceptionnelle – par l'amplitude et le temps réduit de mise en place - de leur loyer de l'argent.

Dans la mesure, où la valorisation des actifs financiers dérive en bonne partie du niveau des taux d'intérêt, l'évolution des bourses mondiales reste donc grandement asservie tout au long de l'année, aux données macro-économiques :

- Ainsi, la majorité des investisseurs réagit aux données d'activités, d'emplois ou directement d'inflations, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux monétaires des banques centrales, et des taux longs, viendraient ralentir significativement les économies.

- Ces inflexions statistiques interviennent au début du T4, ce qui engage les principales autorités monétaires à stabiliser leur coût de l'argent, et les investisseurs à anticiper le calendrier et l'ampleur du retournement des cycles monétaires restrictifs de ces dernières.

- En parallèle et au plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent plus vigilants que de coutume à la capacité des entreprises à compenser l'évolution de leurs volumes de ventes par des hausses de prix, et à leur solidité bilantielle.

L'essentiel de l'année se caractérise par de grandes complexités pour les investisseurs dans le monde :

- Des pans entiers d'économies supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt, en fonction du levier d'endettement pris par les entreprises et de leur sensibilité au ralentissement. À ce titre, les grandes difficultés d'acteurs de l'immobilier de bureau ouest américain, et des promoteurs chinois, s'accroissent. S'ajoute la perte d'acteurs de l'écosystème des cryptomonnaies (FTX), participant aux défaillances par insolvabilité de banques régionales américaines (SVB, First Republic Bank) et aux craintes sur la solidité du système bancaire qui permettent à UBS d'absorber Crédit Suisse.

- Les flux d'investissement s'orientent prioritairement vers les produits monétaires, au détriment des obligations - dont les cours des maturités les plus longues reculent parfois très sévèrement jusqu'au début du T4- et vers des marchés d'actions.

- La performance des indices traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, les cas du Nasdaq ou du S&P 500 américains ressortent particulièrement emblématiques, puisque sept valeurs qualifiées de « magnifiques », enregistrent des performances records en captant l'essentiel des flux de leur classe d'actifs. En l'occurrence, l'évolution de leur cours traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle, qui englobe notamment la sphère des producteurs de semi-conducteurs comme la société Nvidia.

- Phénomène engagé depuis 2017, les petites et moyennes capitalisations sous performant les grandes valeurs, qui bénéficient des flux d'investisseurs ayant une préférence pour la liquidité.

- Cette liquidité fait défaut à des titres, qui s'effondrent lors de leurs publications. Elle serait symptomatique de nouvelles poches d'illiquidité qui trouveraient leur origine par raréfaction d'investisseurs actifs, moins présents avec le développement des gestions passives, via des fonds indiciels cotés (« ETF »).

L'ensemble des facteurs que nous venons de décrire opère de manière sous-jacente, dès lors que nous effectuons l'analyse séquentielle des événements de cet exercice :

Une progression des actions en début d'année qui fait vite long feu.

Les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement jusqu'à mi-février, malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens, qui se fait jour à partir du début de ce mois-là. En effet, la majorité des investisseurs table sur une volonté émuée des principales banques centrales à monter leurs taux monétaires, au regard d'un ralentissement économique modéré. Les opérateurs se focalisent notamment sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise par abandon de sa politique zéro Covid, et sur la stabilisation du prix des hydrocarbures.

À partir du 16 février, les indices de grandes capitalisations déclinent quelques peu jusqu'au 8 mars : la qualité des publications du T4 2022 et des perspectives d'entreprises ne parviennent pas à contrebalancer complètement l'élévation continue des taux longs - alimentée par de bonnes statistiques macro-économiques - et l'anticipation de prochains relèvements de taux monétaires, des principales banques centrales.

Entre le 8 et le 13 mars, la tendance est guidée cette fois par des craintes portant sur la solidité du système bancaire dans un contexte de hausse des taux. La faillite outre atlantique de la SVB, engendre une crise de confiance généralisée dans le secteur, qui se solde par le rachat du Crédit Suisse par UBS, et laisse aussi craindre une déroute de la Deutsche Bank. Les autorités bancaires interviennent, mais les investisseurs se défient un peu plus des actifs jugés les moins liquides. De fait, les investisseurs se réfugient sur des obligations de maturité longue alors que le recul des indices internationaux d'actions s'accélère pour atteindre un point bas, à des niveaux juste supérieurs à ceux de début d'année.

À partir du 13 mars, malgré une hausse tendancielle des taux longs à travers le monde, les indices d'actions internationaux reprennent une ascendance jusqu'au 14 septembre. La volatilité se fait croissante.

Sur cette plage de temps, les indices d'actions internationaux trouvent en effet une nouvelle dynamique dans un contexte de vive hausse des taux longs, notamment aux Etats-Unis :

- Les marchés d'actions trouvent leurs vigueurs grâce à des publications d'entreprises meilleures qu'attendues aux T1 et T2 - traduisant le maintien de la capacité de ces dernières, à transmettre des hausses de prix à leurs clients - et grâce à leurs perspectives ; ces indices bénéficient surtout de statistiques traduisant une décélération de l'inflation, laissant supposer une pause dans le cycle d'augmentation des taux des principales banques centrales.

- Parallèlement, les taux longs américains progressent du fait de la résilience de l'économie et de l'emploi, et aussi de la perte en août de la note souveraine AAA accordée par Fitch.

À partir de mi-septembre, les grands indices mondiaux d'actions reculent jusqu'au 27 octobre, alors que les taux longs atteignent en occident leur pic.

Cette tendance générale baissière des bourses découle en effet de la très vive hausse des taux longs américains et européens, qui finissent par atteindre respectivement leur plus haut depuis 2007 et 2011. Aux Etats-Unis, cette progression des taux des maturités obligataires longues trouve à nouveau sa source dans la résilience de l'économie et de l'emploi. S'ajoutent à travers le monde, un regain de pressions inflationnistes - alimentées entre autres par la progression du prix des hydrocarbures, favorisée par la réduction de la production de l'Arabie Saoudite, qui a débuté dès août et qui se répercute désormais. Un surcroît de tensions géopolitiques au Proche-Orient, avec la résurgence du conflit israélo-palestinien, apparaît le 7 octobre ; rendu plus nerveux, les investisseurs sanctionnent dès lors massivement les publications ou perspectives d'entreprises décevantes, au sein de marchés devenus aussi moins liquides.

Novembre se caractérise par une hausse ininterrompue des principales bourses mondiales, à l'exception des chinoises, alors que les indices de volatilité poursuivent l'orientation inverse. Ce renversement de tendance, vient de la conviction de la majorité des investisseurs, que le cycle de hausse des taux de la FED arrive à son terme et qu'il devient même temps d'anticiper les étapes de son retournement en 2024. Pour cela, les intervenants s'appuient sur la présentation d'un plan plus édulcoré d'émissions de dettes du Trésor américain, et, sur la décision de la FED de stabiliser ses taux directeurs, face à de premiers signaux de ralentissement de l'inflation. De plus, le prix des hydrocarbures recule étant donné l'absence de signaux de reprise en Chine et de possibles dissensions au sein du cartel de l'OPEP.

Politique de gestion

L'indice de référence du fonds demeure le MSCI Europe dividendes nets réinvestis.

L'exposition aux actions peut évoluer sur une plage autorisée comprise entre 60 et 120%. Corrélativement, l'exposition des produits de taux fluctue dans une bande autorisée comprise entre 0 et 40%.

Le portefeuille comprend entre 40 et 50 valeurs, pour assurer la diversification.

La plupart des indices de grandes valeurs d'Europe de l'Ouest enregistrent une performance positive. L'euro supplantant l'Europe hors euro.

Les marchés italiens, espagnols, danois, allemands et norvégiens ont le vent en poupe, alors que ceux de suisses et anglais progressent plus modérément. Le marché belge se rapproche de l'équilibre. En revanche les places finlandaises ferment la marche.

Les performances de ces indices de valeurs ouest européennes dérivent en bonne partie de leurs structures sectorielles, de leur degré de cyclicité, et quasiment pas du style de titres qui les composent. Les secteurs de la technologie, des banques et de l'industrie automobile se trouvent particulièrement bien orientés. En revanche, ceux de la santé, de l'alimentaire et des ressources naturelles se situent en bas de classement.

L'exposition aux actions se situe en début d'année à un niveau de 94,4% et termine vers 91,2% fin décembre ; elle évolue au sein d'une bande de fluctuation comprise entre 84 et 97%.

Pour répondre à des rachats nets de 86,5M€ et de 25,6M€ les tous premiers jours de janvier, nous cédon des parts de 32 fonds : principalement de Covéa Actions Croissance, Covéa Actions Rendement, AAA, Covéa Aeris et de DWS Croci Euro. En accompagnement, nous clôturons des positions vendeuses en futures DJ EuroStoxx50, à due proportion.

Par ailleurs nous arbitrons partiellement DNCA SRI Europe Growth et DNCA Archer Mid-Cap Europe en faveur de DNCA Opportunités zone euro.

L'exposition aux actions termine à 92.7% fin janvier.

En mars, nous prenons la décision d'augmenter le poids des liquidités face à la montée des risques bancaires. Nous cédon des parts de quatre fonds d'actions : Covéa Actions Rendement, Covéa Actions Europe hors Euro, GS Eurozone Equity Income et de Pictet European Sustainability Equities. Fin mars, nous sortons la ligne DWS Croci Euro (-22,2 M€).

A la fin du premier trimestre, l'exposition aux actions du fonds ressort autour de 87%.

Courant avril, pour répondre à des rachats nets de 25,2 M€ en milieu de mois, nous cédon des parts de 13 fonds ; en particulier de Threadneedle UK Equity, Pictet European Sustainable, Threadneedle UK Income et GS Europe Sustainable Equity.

A la fin du premier semestre, l'exposition aux actions du fonds s'établit à environ 86,7%.

Début juillet, nous puison dans les liquidités et cédon aussi des parts de Threadneedle UK Equities afin d'augmenter la présence de Covéa Actions Europe hors Euro.

Fin juillet, l'exposition aux actions du fonds ressort autour de 87,5%.

Les indices de grandes capitalisations européennes reculent pour trois mois, jusqu'au 27 octobre.

En milieu du mois d'août, nous arbitrons partiellement Covea Actions Europe en faveur de Covéa Actions Europe Hors Euro étant donné le retard relatif des valeurs en dehors de la zone euro. Par ailleurs nous finançons l'entrée du fonds BNP Equity Euro Climate PAB Aligned - qui intègre les objectifs de décarbonation des entreprises au regard des Accords de Paris - par la cession de parts de GS Europe Sustainable Equity.

Vers la fin septembre, nous arbitrons partiellement Threadneedle UK Equities en faveur de Threadneedle UK Equity Income, pour éviter un dépassement d'emprise de 10%.

En octobre, nous continuons de renforcer la présence de BNP Euro Climate Aligned PAB à hauteur de près de 0,7% par la cession de parts de GS European Sustainable. Etant donné le recul continu de l'encours de Threadneedle UK Equities, nous décidons de sortir la ligne du portefeuille. Nous l'arbitrons en faveur de Threadneedle UK Equity Income et de l'ETF Amundi MSCI UK SRI PAB, qui lui aussi intègre les objectifs de décarbonation des entreprises britanniques au regard des Accords de Paris.

La poursuite de la baisse des indices de grandes capitalisations européennes nous incite à augmenter l'exposition aux actions en acquérant 2% de futures DJ EuroStoxx50 et 1,5% de futures FTSE 250.

A fin octobre, l'exposition aux actions du fonds s'établit autour de 90,1%.

Courant novembre, nous faisons l'analyse d'un retard de performance croissant et significatif, des petites et moyennes valeurs européennes par rapport aux grandes. Aussi, au cours de la première quinzaine de novembre, arbitrons-nous partiellement Covéa Actions Rendement et Oddo Avenir Europe en faveur de Covéa Perspectives PME et Lazard Small Caps Euro SRI, composés de plus petites valeurs.

Par ailleurs, étant donné le poids devenu conséquent en portefeuille de Threadneedle UK Equity Income, nous l'arbitrons partiellement en faveur d'ETF Amundi MSCI UK IMI SRI PAB, qui prend aussi plus en compte les perspectives de décarbonation des entreprises britanniques.

A fin novembre, l'exposition aux actions du fonds ressort autour de 90,8%.

Décembre se situe dans la continuité de novembre, avec des marchés qui continuent de progresser. En milieu de mois, Covéa Actions France absorbe Covéa Renouveau France. Nous roulons les futures FTSE 250, FTSE 100 et EuroStoxx50 de l'échéance 12/2023 sur celle de 03/2024.

En définitive, l'année s'achève avec une expositions actions autour de 91,2%.

Perspectives

2024 promet d'être riche en événements, ne serait-ce que par la multiplicité des élections qui auront lieu dans des pays comme les Etats-Unis, nombre de pays émergents ou européens, Taïwan...et qui concerneront près de la moitié de la population mondiale. Sur un plan plus financier, la nouvelle année se présente comme charnière, car les effets des hausses de taux précédemment engagés devraient peser sur la croissance économique et possiblement sur l'inflation. Les marchés financiers vont continuer à refléter leurs anticipations quant à ces deux variables, et jugeront de l'ajustement des politiques monétaires des principales banques centrales à ce contexte. La capacité, la vitesse et l'ampleur de réaction de ces dernières à baisser leurs taux détermineront la capacité de pans importants des économies à supporter le poids de dettes croissantes.

Performances OPC

En 2023, la performance de COVEA MULTI EUROPE a été de 12,61 % pour la part IC, de 11,84 % pour la part AC.

La performance de son indice de référence, MSCI Europe dividendes nets réinvestis, a été de 15,83 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2023, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou par le recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés:

- Change à terme : néant

- Future : -30 135 316,28 EUR

- Options : néant

- Swap : néant

Sur la partie actions, le fonds détient une position courte sur des futures Euro Stoxx 50 d'échéance mars 2024 pour -36,03 millions d'euros soit -7,62% du portefeuille. Il détient aussi une position longue sur des futures FTSE 100 03/24 pour 5 890 673,72 GBP soit 1.25% du portefeuille.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 6)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,

- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable. Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 6 (autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 6)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable. Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 6 (autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en oeuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DWS INVEST SICAV - DWS INVEST CROCI EURO	-	28 513 856,92
COLUMBIA THREADNEEDLE LUX I SICAV UK EQUITIES	4 745 934,55	20 779 438,39
COLUMBIA THREADNEEDLE LUX I SICAV UK EQUITY INCOME	13 029 848,88	6 029 990,85
COVEA ACTIONS RENDEMENT	-	15 114 175,83
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	7 802 649,18	6 402 938,37
COVEA SELECTION UK I GBP	-	13 040 481,80
GOLDMAN SACH FUNDS SICAV GOLMAN SACHS EUROZONE INCOME	-	12 020 205,80
COVEA ACTIONS CROISSANCE C	-	10 650 293,60
GOLDMAN SACHS FUNDS SICAV GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE E	-	9 936 981,19
PICTET SICAV QUEST EUROPE SUSUTAINABLE EQUITIES	-	9 769 971,71

rapport de gouvernance

I. Gouvernance au 29 décembre 2023

Conseil d'administration :

- Madame Valérie PIQUET-GAUTHIER Présidente Directrice Générale,
- GMF ASSURANCES représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA représentée par Monsieur Arnaud BROSSARD,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE.

Commissaires aux comptes :

- DELOITTE ET ASSOCIES représentée par Monsieur Olivier GALIENNE

II. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société figure ci-dessous :

LISTE DES MANDATS DE VALERIE PIQUET-GAUTHIER AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Finance	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre	-
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Real Estate Développement I	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA Real Estate Développement II	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Real Estate Résidentiel	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 29/12/2023

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA INVEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	PRESIDENCE	Président	
GMF RECOUVREMENT	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
SACEP	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

VI. Composition du Conseil d'administration

□ Ratification de cooptation

Par décision du 15 décembre 2023, le Conseil d'administration de la société Covéa Multi Europe a coopté à titre provisoire Madame Valérie PIQUET-GAUTHIER en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Xavier CHAPON démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous proposons de ratifier cette cooptation.

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2024

Projet de texte des résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 29 décembre 2023 est négatif de -2 543 023,96 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, le bénéfice distribuable s'élève à -2 406 729,91 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter comme suit :

- actions A : -1 174 311,56 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : -1 232 418,35 euros au compte de capitalisation.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 29 décembre 2023 s'élèvent à 45 166 200,1433 843 179,54 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- actions A : 8 291 487,64 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : 25 551 691,90 euros au compte de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, décidée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2023, de Madame Valérie PIQUET-GAUTHIER en qualité d'administratrice, en remplacement de Monsieur Xavier CHAPON démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

rapport du commissaire aux comptes

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA MULTI EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA MULTI EUROPE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 180 €
Société d'expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
S 72 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 62 572 028 041
Une entité du Réseau Deloitte



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: 8CCFF3C5-423D-4A48-A20A-B542D9514222

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue checkmark icon on the left and a handwritten signature in black ink on the right, which appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

rapport spécial du commissaire aux comptes

DocuSign Envelope ID: 8CCFF3C5-423D-4A46-A20A-B542D9514222

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92508 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA MULTI EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

DocuSign Envelope ID: 8CCFF3C5-423D-4A46-A20A-B542D9514222

Deloitte.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 10 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue checkmark icon on the left and a handwritten signature in black ink on the right, which appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

3 | COVEA MULTI EUROPE | Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées | Exercice clos le 29 décembre 2023

comptes
annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	464 228 901,92	562 073 450,04
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	463 794 808,66	561 247 775,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	434 093,26	825 675,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 757 748,58	1 656 293,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 757 748,58	1 656 293,58
Comptes financiers	8 917 228,50	10 077 083,30
Liquidités	8 917 228,50	10 077 083,30
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	475 903 879,00	573 806 826,92

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	443 751 969,09	531 631 106,35
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	33 843 179,54	45 166 200,14
• Résultat de l'exercice	-2 406 729,91	-4 166 543,47
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	475 188 418,72	572 630 763,02
Instruments financiers	434 093,26	825 675,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	434 093,26	825 675,00
Autres opérations	-	-
Dettes	281 367,02	350 388,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	281 367,02	350 388,90
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	475 903 879,00	573 806 826,92

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	36 025 990,00	20 628 250,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 890 673,72	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	519 693,96	24 164,57
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	519 693,96	24 164,57
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-40 294,95
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-40 294,95
Résultat sur opérations financières (I - II)	519 693,96	-16 130,38
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 062 717,92	-4 206 425,37
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 543 023,96	-4 222 555,75
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	136 294,05	56 012,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-2 406 729,91	-4 166 543,47

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :
Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :
Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Action « A » : 1.30% taux max. Action « I » : 0.80% taux max.
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commission et frais de gestion)	Actif net	2,50%
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus :

· Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI

Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation des actions A et I ainsi que des plus-values nettes.



2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	572 630 763,02	767 929 761,77
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 495 727,46	2 779 103,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-157 119 123,52	-81 661 486,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	44 201 323,33	47 711 450,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 091 254,79	-1 238 221,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 592 813,06	4 207 705,40
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-4 344 743,87	-3 314 241,10
Frais de transaction	-16 641,73	-5 965,64
Différences de change	524 629,31	-1 568 107,33
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	20 249 532,15	-159 206 841,60
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	119 613 738,56	99 364 206,41
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	99 364 206,41	258 571 048,01
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-391 581,74	1 220 161,37
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	434 093,26	825 675,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	825 675,00	-394 486,37
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 543 023,96	-4 222 555,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	475 188 418,72	572 630 763,02

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	36 025 990,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	5 890 673,72	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 917 228,50
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 917 228,50	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	NOK	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	280 844,60	-	-	-
Comptes financiers	3 847 447,81	311 279,25	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 757 748,58
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	2 696 146,70
Souscriptions à recevoir	27 811,63
Somme à payer	21 651,86
Frais provisionnés	12 138,39
-	-
Autres opérations	-
Dettes	281 367,02
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	249 971,97
Rachat à payer	31 395,05
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0000939852	25 714,9926	1 495 727,46	1 600 092,7562	90 320 332,47
ACTION I / FR0010567495	-	-	373 254	66 798 791,05
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000939852		-		-
ACTION I / FR0010567495		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000939852		-		-
ACTION I / FR0010567495		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000939852		-		-
ACTION I / FR0010567495		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0000939852	1,20
ACTION I / FR0010567495	0,50

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0000939852	-
ACTION I / FR0010567495	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc **126 581,48**

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 233 515 493,89

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 406 729,91	-4 166 543,47
Total	-2 406 729,91	-4 166 543,47

ACTION A / FR0000939852	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 174 311,56	-2 291 582,22
Total	-1 174 311,56	-2 291 582,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I / FR0010567495	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 232 418,35	-1 874 961,25
Total	-1 232 418,35	-1 874 961,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	33 843 179,54	45 166 200,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	33 843 179,54	45 166 200,14

ACTION A / FR0000939852	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 291 487,64	14 939 371,04
Total	8 291 487,64	14 939 371,04
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I / FR0010567495	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	25 551 691,90	30 226 829,10
Total	25 551 691,90	30 226 829,10
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 27 décembre 1988.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	475 188 418,72	572 630 763,02	767 929 761,77	651 233 913,84	538 669 449,50

ACTION A / FR0000939852	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 919 639,1987	3 494 016,9623	4 647 283,5418	4 750 598,6105	5 321 407,9535
Valeur liquidative	60,37	53,98	64,96	54,84	53,8
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,70	3,61	1,57	-0,05	1,20

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I / FR0010567495	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 833 408	2 206 662	2 240 900	2 240 900	1 485 904
Valeur liquidative	195,97	174,02	207,96	174,34	169,84
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	13,26	12,84	6,38	0,93	4,87

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU1437025023	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI MSCI UK IMI SRI PAB	PROPRE	9 316,00	6 901 292,80	EUR	1,45
FR0013073731	BEST BUSS MDELS IC 4DECIMALES SICAV	PROPRE	26 873,00	11 225 658,29	EUR	2,36
FR0013499043	BNP PARIBAS EUR CLIMATE ALIGNED FCP	PROPRE	707,00	10 012 597,63	EUR	2,11
FR0010959742	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR FCP	PROPRE	4 131,00	11 330 961,21	EUR	2,38
LU1475748866	COLUMBIA THREADNEEDLE LUX I SICAV UK EQUITY INCOME	PROPRE	1 485 287,00	21 475 913,26	EUR	4,52
FR0000985368	COVEA ACTIONS EUROPE C	PROPRE	33 686,1809	9 913 506,18	EUR	2,09
FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	PROPRE	70 211,3138	15 254 812,15	EUR	3,21
FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	PROPRE	170 378,00	21 908 907,02	EUR	4,61
FR0010567487	COVEA ACTIONS EURO I	PROPRE	52 990,00	10 850 232,40	EUR	2,28
FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	PROPRE	407 292,00	33 169 860,48	EUR	6,98
FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	PROPRE	54 553,00	13 828 639,97	EUR	2,91
FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	PROPRE	208 512,00	34 285 628,16	EUR	7,22
FR0013312642	COVEA AERIS PART I	PROPRE	178 220,00	23 423 454,60	EUR	4,93
FR0013312659	COVEA AERIS PART A	PROPRE	2,00	247,90	EUR	0,00
FR0013312667	COVEA AQUA PART A	PROPRE	2,00	269,22	EUR	0,00
FR0013312675	COVEA AQUA PART I	PROPRE	70 902,00	10 100 698,92	EUR	2,13
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	PROPRE	1 800,00	406 069,20	EUR	0,09
FR0000002164	COVEA FLEX ISR C ACT C	PROPRE	138 312,3774	7 319 491,01	EUR	1,54
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	PROPRE	59 600,00	16 308 944,00	EUR	3,43
FR0013312709	COVEA SOLIS A	PROPRE	2,00	291,16	EUR	0,00
FR0013312683	COVEA SOLIS I	PROPRE	96 983,00	14 958 657,92	EUR	3,15
FR0013312717	COVEA TERRA PART A	PROPRE	2,00	265,40	EUR	0,00
FR0013312733	COVEA TERRA PART I	PROPRE	155 035,00	21 785 518,20	EUR	4,58
FR0013343100	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO FCP	PROPRE	56,00	7 305 597,04	EUR	1,54
LU1366712351	DNCA INVEST SICAV ARCHER MID CAP EUROPE	PROPRE	26 371,00	5 768 656,25	EUR	1,21

COVEA MULTI EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU2343998881	DNCA INVEST SICAV EURO DIVIDEND GROWER SICAV	PROPRE	9 774,00	1 652 783,40	EUR	0,35
LU0870553533	DNCA INVEST SICAV SRI EUROPE GROWTH	PROPRE	36 743,00	10 681 924,96	EUR	2,25
FR0013270345	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO FCP	PROPRE	103 885,00	13 742 946,65	EUR	2,89
BE0948492260	DPAM B SICAV EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE	PROPRE	31 848,00	14 423 640,72	EUR	3,04
LU0191250090	GOLDMAN SACH FUNDS SICAV GOLMAN SACHS EUROZONE INCOME	PROPRE	13 255,00	12 784 712,60	EUR	2,69
LU0991964247	GOLDMAN SACHS FUNDS SICAV GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE E	PROPRE	140,00	1 577 854,60	EUR	0,33
LU0205353187	GOLDMAN SACHS FUNDS SICAV GOLDMAN SACHS EUROPE EQUITY INCOME	PROPRE	7 675,00	4 909 544,00	EUR	1,03
FR0013135449	HSBC ACTIONS PATRIMOINE FCP	PROPRE	5 420,00	9 145 979,00	EUR	1,92
FR0010227272	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED FCP	PROPRE	15,00	9 852 056,40	EUR	2,07
FR0011235340	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS EUROPE EQUITY GREEN TRANSN	PROPRE	750,00	10 051 500,00	EUR	2,12
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI	PROPRE	11 634,00	10 909 434,48	EUR	2,30
FR0000299356	NORDEN SRI SICAV	PROPRE	19 008,00	4 721 207,04	EUR	0,99
FR0010262436	OBJECTIF SMALL CAPS FRANCE	PROPRE	538,00	1 680 378,44	EUR	0,35
FR0010251108	ODDO AVEN EUR CI EU PARTS FCP	PROPRE	11,00	4 700 390,75	EUR	0,99
FR0010576728	ODDO BHF GENERATION B	PROPRE	29,00	8 605 789,73	EUR	1,81
LU0144509550	PICTET SICAV QUEST EUROPE SUSUTAINABLE EQUITIES	PROPRE	46 866,00	18 868 720,26	EUR	3,97
FR0010482984	QUADRATOR SRI	PROPRE	21 381,00	10 085 631,51	EUR	2,12
FR0010152967	THEMATICS AAA CONSUMER	PROPRE	25,00	7 864 143,75	EUR	1,65
Total O.P.C.V.M.				463 794 808,66		97,60
Total Valeurs mobilières				463 794 808,66		97,60
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-297 771,99	-297 771,99	EUR	-0,06
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	-118 470,00	-136 321,27	GBP	-0,03
Total APPELS DE MARGES				-434 093,26		-0,09
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-31 395,05	-31 395,05	EUR	-0,01
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	4 758 501,44	4 758 501,44	EUR	1,00
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	3 343 624,52	3 847 447,81	GBP	0,81
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	3 498 934,39	311 279,25	NOK	0,07
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	27 811,63	27 811,63	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				8 913 645,08		1,88

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	244 068,00	280 844,60	GBP	0,06
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	2 415 302,10	2 415 302,10	EUR	0,51
Total DEPOSIT DE GARANTIE				2 696 146,70		0,57
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-109 040,09	-109 040,09	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-140 931,88	-140 931,88	EUR	-0,03
	PRRETROFDG	PROPRE	12 138,39	12 138,39	EUR	0,00
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	21 651,86	21 651,86	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				-216 181,72		-0,05
Total Liquidites				10 959 516,80		2,31
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG150324	EURO STOXX 50 0324	PROPRE	-793,00	297 771,99	EUR	0,06
Z150324	FTSE 100 IN 0324	PROPRE	66,00	136 321,27	GBP	0,03
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				434 093,26		0,09
Total Futures				434 093,26		0,09
Total COVEA MULTI EUROPE				475 188 418,72		100,00